PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

MAIRIE DE MAISONS LAFFITTE
Cité du Cheval

Ville de Maisons-Laffitte

Plan Local d'Urbanisme

6.a Plan et liste des servitudes d'utilité publique

Dossier d'approbation

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du 20 juin 2016	Du 17 octobre au 18 novembre 2016 inclus	Vu pour être annexé à la délibération du 27 février 2017

Mis à jour
Vu pour être annexé à l'arrêté n°2018/150 du 9 mai 2018, à l'arrêté n°2020/009 du 8 janvier 2020, à l'arrêté du 9 juillet 2021 et à l'arrêté n°2023/325 du 27 septembre 2023

CITADIA
Conseil

I. SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A - PATRIMOINE NATUREL

- <u>Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier</u>

(A1) instituées en application des articles L.151-1 à L. 151-6, L.342-2, R.151-1, R.151-3 à R.151-5 du Code Forestier (ancien).

<u>Massifs boisés concernés</u> :

Forêt Domaniale de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

<u>Services Gestionnaires</u> :

Direction Départementale des Territoires
35 rue de Noailles
78000 Versailles

Office National des Forêts
27, rue Edouard Charton
78000 VERSAILLES

B - PATRIMOINE CULTUREL

1 - <u>Servitudes de protection de Monuments Historiques (AC1)</u> instituées au titre au titre des articles législatifs et réglementaires du titre II du livre VI du code du patrimoine

a - Edifices classés

- Ancienne Eglise (C1.20 Mars 1972) ;
- Château de Maisons (C1. Classement au journal officiel du 18 avril 1914) ;
- Immeuble dit « Hôtel Royal » (C1. 15 Juillet 1928 et 30 Décembre 1930) ;
- Terrain municipal (C1. 12 Avril 1929) ;
- Parcelles n° 890 et 891 section A (C1. 15 Juillet 1928) ;
- Restes de l'ancienne machine des eaux (C1. 30 Octobre 1974) ;
- Ancien Pavillon des Gardes (C1. 27 Novembre 1974) ;
- « La Grotte » des anciennes écuries du Château (C1. 28 Octobre 1980) ;
- Caves du Nord (C1. 19 Février 1981).

b - Edifices Inscrits

- Fontaine devant l'ancienne église (Ins.MH 6 Juin 1933) ;

- 24 avenue Eglé, façades et toitures du pavillon (Ins.MH 17 Mai 1933) ;

- 2 rue de Muette, façades et toitures du pavillon (Ins.MH 6 Juin 1933) ;

- 36 Bis rue de la Muette, façades et toitures (Ins.MH 18 Décembre 1980) ;

- 72 avenue de Paris, façades et toitures (Ins.MH 17 Mai 1933) ;

- 8 avenue de Wagram, façades et toitures (Ins.MH 19 Février 1981) ;

- 3 à 11 avenue du Général Leclerc, vestiges du mur d'enceinte du Château (Ins.MH 4 Juin 1987) ;

- Façades et toitures de la maison, parc, potager et toutes les dépendances, 39 avenue Albine (Ins.MH 15 Septembre 1992) ;

- Abords du Château : terrains en bordure de l'Avenue H. Marcel parcelle n° 987 p section A (Ins.MH 12 Août 1957) ;

- Grands axes de l'ancien parc (Ins.MH 5 Décembre 1963) ;

- Portes à l'entrée du parc (Ins.MH 6 juin 1933) ;

- Terrains situés dans la propriété dite « La Grotte » (Ins.MH 20 Juillet 1947) ;

- 21 bis avenue Eglé, façades et toitures (Ins.MH 17 Mai 1933) ;

- Restes de l'Aqueduc de l'ancienne machine des eaux (Ins.MH 30 Octobre 1974) ;

- 30 avenue Pascal Pavillon Doulton, façade sur rue (Ins.MH 19 juillet 2012) ;

- 19 avenue Mirabeau, maison dite « au toit d'herbe » (Ins.MH 31 mai 2017) ;

- 2 avenue Masséna, maison en totalité, y compris l'ensemble de ses aménagements mobiliers d'origine immeubles par nature, ainsi que le sol de sa parcelle, y compris ses cheminements, jardinières et terrasse, la clôture et son portail – à l'exception du mur nord (Ins.MH 26 avril 2023).

2 - <u>Servitudes de protection des Sites et des Monuments Naturels (AC2)</u> instituées au titre des articles législatifs et réglementaires du titre IV du livre III du code de l'environnement.

a - Sites classés

- Ensemble formé par les sites hippiques (Classé le 21 Décembre 1994) ;

- Voies et réserves du Parc (Classé le 6 Octobre 1989).

b - Sites inscrits

- Cèdre, 1 Avenue du Général Leclerc (Inscrit le 16 Septembre 1942) ;

- Ile de la Commune, île Laborde et rive gauche de la Seine (Inscrit le 27 Avril 1942) ; le site s'étend au surplus sur le territoire du Mesnil-le-Roi.

- Ensemble formé par le Grand-Parc (inscrit le 1er août 2001)

Service Gestionnaire :

Union départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines
7 rue des Réservoirs
78000 Versailles

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A - ENERGIE

1 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz (I3)

Les Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz résultent :

- de la Loi du 15 Juin 1906, article 12, modifiée et complétée ;
- de la Loi n° 46-628 du 8 Avril 1946, modifiée et complétée ;
- du Décret n° 85-1108 du 15 Octobre 1985 ;
- du Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967 ;
- de l'Arrêté du 11 Mai 1970 complété et modifié par les Arrêtés du 3 Août 1977 et 3 Mars 1980 ;
- du Décret n° 70-492 du 11 Juin 1970 modifié.

Ouvrage concerné :

Canalisation de gaz SARTROUVILLE-LE MESNIL-LE-ROI - diamètre 300/150 mm.

Service gestionnaire : GRTgaz
26, rue de Calais
75436 PARIS CEDEX 09

2 - Servitudes relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques (Ierp)

Les servitudes relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz résultent :

- des articles R122-22 et R.123-46 du code de la construction et de l'habitation,

- de l'arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques,
- de l'arrêté préfectoral 2017143-0023 en date du 23/05/2017 instituant la servitude d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la Commune de Maisons-Laffitte,

Ouvrage concerné :

Canalisation de gaz SARTROUVILLE-LE MESNIL-LE-ROI - diamètre 300/150 mm.

Service gestionnaire : GRTgaz dont le siège social est situé :
6, rue Raoul Nording,
92270 BOIS-COLOMBES

3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (I4)

. Loi du 15 Juin 1906, Article 12, modifiée par les Lois du 19 Juillet 1922, du 13 Juillet 1925 (Article 298) et du 4 Juillet 1935, les Décrets des 27 Décembre 1925, 17 Juin et 12 Novembre 1938 et le Décret n° 67-885 du 6 Octobre 1967 ;

. Article 35 de la Loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 ;

. Ordonnance n° 58-997 du 23 Octobre 1958 (Article 60) ;

. Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967 ;

. Décret n° 85-1109 du 15 Octobre 1985 modifiant le Décret n° 70-492 du 11 juin 1970.

Ouvrage concerné :

Ligne - 63 kV NANTERRE-POISSY 45

Service gestionnaire : RTE-TENP-GIMR-PSC
Réseaux de Transports d'Electricité
29 rue des Trois Fontanots
92024 NANTERRE Cedex

4- Servitude relative à la zone spéciale dite « de la Seine et des ses affluents », définissant un périmètre de recherche et d'exploitation de carrières de sables et graviers (I6)

Décret du 11/04/1969(prorogé indéfiniment par l'article 35 de la loi du 02/01/1970)

Service gestionnaire : DRIEE Idf (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France)
10, rue Crillon
75 194 PARIS Cedex 04

B - COMMUNICATIONS

1 - Servitudes relatives au chemin de fer (T.1) instituées par la Loi du 15 Juillet 1845

Voie ferrée concernée : Ligne SNCF de PARIS au HAVRE, Ligne SNCF GRANDE CEINTURE DE PARIS

Services gestionnaires :

SNCF Immobilier
Direction immobilière Ile de France
Département Gestion et Optimisation - Pôle Conservation du Patrimoine
10 rue Camille Moke
CS 20012
93212 SAINT DENIS CEDEX

Textes anciens :
Servitudes relatives aux chemins de fer.
Servitudes de grande voirie :
- alignement
- occupation temporaire des terrains en cas de réparation
- distance à observer pour les plantations et l'élagage des arbres plantés
- mode d'exploitation des mines, carrières et sablières.

Servitudes spéciales :
- construction
- excavations
- dépôt de matières inflammables ou non
- servitudes de débroussaillement.

Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer - Décret du 22 mars 1942.

Code minier : articles 84 modifié et 107.

Code forestier : articles L.322-3 et L.322-4.

Loi du 29 décembre 1892 occupation temporaire.

Décret-loi du 30 octobre 1935 modifié en son article 6 par la loi du 27 octobre 1942 relatif à la servitude de visibilité concernant les voies publiques et les croisements à niveau.

Décret n° 59-962 du 31 juillet 1959 modifié concernant l'emploi des explosifs dans les minières et carrières.

Décret du 14 mars 1964 relatif aux voies communales.

Décret n°69-601 du 10 juin 1969 relatif à la suppression des installations lumineuses de nature à créer un danger pour la circulation des trains.

Décret n° 80-331 du 7 mai 1980 portant règlement général des industries extractives.

Fiche note 1.18 BIG : n° 78-04 du 30 mars 1978.

2 - <u>Servitudes de halage et de marchepied (EL3)</u> instituées par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (article L2131-1 à L2131-6), décret n° 56-1033 du 13 Octobre 1956 modifié par la loi du 16 Décembre 1964.

<u>Service gestionnaire</u> : VNF (Voies Navigables de France)
18 quai Austerlitz
75013 PARIS

C - TELECOMMUNICATIONS

1 - <u>Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électro-magnétiques (PT1)</u>

◆ Servitudes liées au centre de réception radioélectrique de MAISONS-LAFFITTE Décret du 23 Juin 1987.

<u>Service gestionnaire</u> : Ministère de la défense
Direction Interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Ile de France
8ème RT Site du Mont Valérien à Suresnes
Base des loges
8 avenue du Président Kennedy
BP 40202
78102 SAINT GERMAIN EN LAYE CEDEX

2 - <u>Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles (PT2)</u>

◆ Servitudes liées au centre de réception radioélectrique de « MAISONS-LAFFITTE »

(Quartier Gallieni)

Décret du 23 Juin 1987.

◆ Servitudes liées au faisceau hertzien de « MAISONS-LAFFITTE »

(Quartier Gallieni) à SURESNES (Fort du Mont-Valérien)

Décret du 25 Avril 1988.

Service gestionnaire : Ministère de la défense
Direction Interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Ile de France
8ème RT Site du Mont Valérien à Suresnes
Base des loges
8 avenue du Président Kennedy
BP 40202
78102 SAINT GERMAIN EN LAYE CEDEX

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES

1- Périmètres de risques liés aux inondations (PM1) définis par l'arrêté préfectoral du 30/06/2007 ayant approuvé le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de la Seine et de l'Oise dans le Département des Yvelines et qui a pour objet de délimiter les zones dans lesquelles les constructions sont interdites ou règlementées du fait de leur exposition à un risque d'inondation de la Vallée de la Seine.

Service gestionnaire : DDT 78 (Direction Départementale des Yvelines)
Service Environnement
35, rue de Noailles
78 000 VERSAILLES

2 - Périmètres délimitant les zones affectées ou susceptibles d'avoir été affectées par des travaux souterrains (PM1) définis par l'arrêté préfectoral du 5 Août 1986.

Service gestionnaire : Inspection Générale des Carrières
145-147, rue Yves Le Coz

78000 VERSAILLES

3 - Servitude relative à l'exploitation de deux forages d'eau potable F3 et F4 à l'Albien (n° 0182-4X-0031 et 0182-4X-0208)(AS1)

Arrêté préfectoral du 03/10/2007

Service gestionnaire : ARS (Agence Régionale de Santé)
Service Hygiène du Milieu
143, boulevard de la Reine
78000 VERSAILLES